

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 juin 2007 de MM. Simon Brandt et Olivier Fiumelli, intitulée: «Priorité à l'aménagement: de bureau?»

TEXTE DE LA QUESTION

Combien a coûté l'engagement d'une décoratrice d'intérieur pour l'aménagement du bureau de M. Tornare?

Est-ce que d'autres magistrats ont également eu recours à un tel engagement?

Si oui, qui et pour quel montant?

Quel est le montant total de l'aménagement du nouveau bureau de M. Tornare?

Combien a coûté le mobilier ainsi acheté?

Sur quel budget ont été prises ces différentes dépenses?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les procédures du Service des achats de la Ville de Genève concernant les aménagements de locaux ont été respectées.

Aucun-e magistrat-e n'a dépassé les sommes usuelles allouées à l'équipement des bureaux de présidence des départements.

Dès lors, ils répondront, si nécessaire, à ces questions lors de l'examen des comptes 2007.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 28 novembre 2007.